

**Commune de Noyen sur Sarthe**  
**Conseil municipal du**  
**21 mai 2015, 20h30**

**Date de convocation :** le 15 mai 2015

**Date d'affichage :** le 15 mai 2015

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 22

Présents : 20

Votes : 20

Le 21 Mai 2015, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MORICE, Maire de Noyen-sur-Sarthe.

**Etaient Présents :**

Jean-Louis MORICE, Chantal GALATI, Lionel JARRIÉ, Régis SAUDUBRAY, Laurent FOURMOND, Mathilde SAULNIER, Michèle DESSEIGNE, Stéphanie MEISSER-MENARD, Pascal LINEY, Jacques LIONS, Didier REAUTÉ, Annick NAVEAU, Alain LANCELEUR, Magali COMPAIN, Fabien FISSON, Véronique OGE, Patricia GUILLOCHON-BRION, Marie-Madeleine AUTRET, Alain MARTIN, Michel MONTREUIL,

**Etaient absents, excusés :** Fanny LAINEY, Marie-Claire GAUTIER

**Secrétaire :** Alain MARTIN

✓ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 Avril 2015**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'approuver le procès-verbal de la réunion précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2015.44 - Informations diverses**

- *Projet Lotissement de la Paluelle : signature du Permis d'Aménager le 13 Avril 2015 et reprise de la mission opérationnelle du maître d'œuvre- Groupement Dewailly Air&Géo. Les travaux d'aménagement seront programmés à partir de l'automne 2015.*

- *Désignation par le Conseil Départemental du cabinet chargé des études des enfouissements des réseaux aériens. Il s'agit de l'entreprise ERS Maine Fayat basée à Changé. Une réunion de coordination associant les services du Conseil départemental, le SIAEP, STGS a eu lieu afin d'organiser la programmation et*

l'étendue des travaux. L'ouverture d'une seule tranchée, sur les trottoirs afin d'éviter de percer la chaussée, est actée. La durée des travaux est estimée de 10 à 12 mois.

- *Sanctions portant sur l'abandon de déchets, adoptées à l'échelle communautaire.* Un arrêté municipal daté du 17 avril 2015 condamne les responsables identifiés de dépôts sauvages à une amende d'un montant de 68 € et de 150 € en cas de récidive. L'installation des Bornes d'Apports Volontaires Rues du canal et du 11 novembre et Avenue du Maine interviendra à partir de juillet 2015.

- *Elaboration du Projet Educatif Territorial* - Ce document précise, pour les deux prochaines années scolaires, l'organisation des aménagements liés à la réforme des rythmes scolaires et la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires. Il sera signé conjointement par le représentant départemental de l'Education Nationale et le Sous-Préfet. La perception du Fonds d'amorçage est soumise à son exécution.

- *Organisation du referendum d'initiative partagée* - Conformément à la loi organique n°2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution, le référendum d'initiative partagée est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ce dispositif permet aux parlementaires et aux électeurs de soutenir des propositions de loi en vue de les soumettre au référendum.

Les soutiens des électeurs sont recueillis « sous forme électronique » sur un site national. Afin de satisfaire les électeurs ne possédant ni matériel informatique, ni connexion Internet, les villes les plus peuplées de chaque canton ont été désignées pour organiser un point d'accès permanent. C'est le cas de la commune de Noyen. L'Etat soutiendra les investissements des collectivités à hauteur de 850€.

La mise en œuvre du point d'accès est à réaliser pour le 25 mai 2015. Concrètement, il sera installé au sein du bureau annexe de la Mairie, avec mise à disposition de l'ordinateur et connexion, contre remise de la carte d'identité, restituée après usage.

- *Première esquisse de l'aménagement du carrefour Georges Guiet* - Le projet propose l'implantation d'un rond-point surbaissé et la réorganisation de la place. Des tests pourront être effectués lors des phases de travaux pour faciliter le transit des poids lourds et machines agricoles, avant le dessin définitif.

#### **2015.45 – Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints**

**11** : Signalisation, Signalisation Lacroix (Saint Herblain) d'un montant de 4 259,02 € H.T.

**12** : Pose d'un candélabre et d'une lanterne Route de Pirmil, Garczynski Traploir (Le Mans) d'un montant de 1 357,00 € H.T.

**13** : 4 triangles tri flash pour l'atelier, Romet 72 (Noyen sur Sarthe) d'un montant de 1 400,00 € H.T.

**14** : Générateur air chaud pour l'atelier, Romet 72 (Noyen sur Sarthe) d'un montant de 645,92 € H.T.

**15** : Perceuse visseuse à percussion pour l'atelier, Romet 72 (Noyen sur Sarthe) d'un montant de 389,70 € H.T.

**16** : Guirlandes, Groupe Leblanc (Le Mans) d'un montant de 3 254,67 € H.T.

## **2015.46 - Délégation du droit de préemption urbain**

Sans objet

## **2015.47 - Crédits de fonctionnement et décisions d'achat de matériel, travaux, services**

- Crédits fonctionnement garderie : le crédit annuel accordé pour l'achat de petit matériel est porté de 732€ à 746€ (+2%).

- Fournitures scolaires : le crédit pour petites fournitures est fixé à 45€ par élève fréquentant les écoles de Noyen.

- Médiathèque : le budget prévisionnel de la médiathèque est le suivant :

*Fonctionnement* : périodiques 1 000€ ; animations et communication 4 100€ (délibération 2014.34 en date du 27 novembre 2014) ; fournitures de bureau 1 300€

*Investissement* : Fonds Acquisition (livres, disques) 8 500€

- Concours maisons fleuries :

Un crédit de 510€ maximum est ouvert pour les prix du concours des maisons fleuries.

- Crédits d'équipement :

Ecole élémentaire 1 800€ TTC

Ecole maternelle 1 800€ TTC

Garderie 400€ TTC

## **2015.48 - Marché Maîtrise d'œuvre Rénovation extension de la salle polyvalente et du gymnase**

Monsieur le Maire rappelle le projet.

Le marché porte sur l'agrandissement et la rénovation du complexe situé rue du 11 Novembre. Lancé sous forme de marché à procédure adaptée, il a été envoyé à la publication le 17 mars 2015. Il est paru sur le portail des marchés publics de la Sarthe, et dans le journal Ouest France.

La date limite de remise des offres était fixée au 17 Avril 2015 à 12h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 17 Avril 2015 pour ouvrir les plis et enregistrer les offres. 7 entreprises ont déposé une offre.

Monsieur le Maire rend compte de l'analyse des offres. Il propose au conseil municipal de retenir l'entreprise suivante pour un montant de 32 598 € HT :

- Atelier d'architecture Francis CAILLOUX – Le Mans

## **2015.49 - Marché Maîtrise d'œuvre Construction d'un bâtiment en modulaire, destiné à la petite enfance**

Le marché porte sur la construction d'un bâtiment, destiné en partie au relais Assistantes Maternelles, service géré par la Communauté de communes. Lancé sous

forme de marché à procédure adaptée, il a été envoyé à la publication le 10 avril 2015. Il est paru sur le portail des marchés publics de la Sarthe.

La date limite de remise des offres était fixée au 13 Mai 2015 à 12h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 13 Mai 2015 pour ouvrir les plis et enregistrer les offres. 4 entreprises ont déposé une offre.

Monsieur le Maire rend compte de l'analyse des offres. Il propose au conseil municipal de retenir l'entreprise suivante pour un montant de 12 420 € HT :

- Agence Jean-Louis CUSSOT – Le Mans

### **2015.50 - Marché Contrôle technique Construction d'un bâtiment en modulaire, destiné à la petite enfance**

Le marché porte sur la mission de contrôle technique de la construction d'un bâtiment, destiné en partie au relais Assistantes Maternelles. Quatre entreprises ont été consultées à partir du 10 avril 2015. La date limite de remise des offres était fixée au 13 Mai 2015 à 12h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 13 Mai 2015 pour ouvrir les plis et enregistrer les offres. 3 entreprises ont déposé une offre.

Monsieur le Maire rend compte de l'analyse des offres. Il propose au conseil municipal de retenir l'entreprise suivante pour un montant de 1 890 € HT :

- Qualiconsult – Le Mans

### **2015.51 - Marché Mission Maîtrise d'œuvre Implantation d'un ascenseur dans le bâtiment de la mairie**

Le marché porte sur l'aménagement d'un ascenseur au sein de la mairie. Cinq entreprises ont été consultées à partir du 14 avril 2015. La date limite de remise des offres était fixée au 13 Mai 2015 à 12h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 13 Mai 2015 pour ouvrir les plis et enregistrer les offres. 3 entreprises ont déposé une offre.

Monsieur le Maire rend compte de l'analyse des offres. Il propose au conseil municipal de retenir l'entreprise suivante pour un montant de 5 600 € HT :

- Agence Jean-Louis CUSSOT – Le Mans

### **2015.52 - Marché Mission Contrôle technique Implantation d'un ascenseur dans le bâtiment de la mairie**

Le marché porte sur l'aménagement d'un ascenseur au sein de la mairie. Quatre entreprises ont été consultées à partir du 14 avril 2015. La date limite de remise des offres était fixée au 13 Mai 2015 à 12h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 13 Mai 2015 pour ouvrir les plis et enregistrer les offres. 3 entreprises ont déposé une offre.

Monsieur le Maire rend compte de l'analyse des offres. Il propose au conseil municipal de retenir l'entreprise suivante pour un montant de 1 440 € HT :

- Bureau Veritas

### **2015.53 - Marché Maîtrise d'œuvre programmation Voirie 2015**

Le marché porte sur la programmation 2015 des travaux de voirie. Cinq entreprises ont été consultées à partir du 14 avril 2015. La date limite de remise des offres était fixée au 13 Mai 2015 à 12h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 13 Mai 2015 pour ouvrir les plis et enregistrer les offres. 5 entreprises ont déposé une offre.

Monsieur le Maire rend compte de l'analyse des offres. Il propose au conseil municipal de retenir l'entreprise suivante pour un montant de 3 400 € HT :

- INGERIF – Sillé-le-Guillaume

### **2015.54 – Demande de subvention au titre du Fonds National de Prévention**

Vu l'article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, indiquant que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité,

Vu les dispositions contenues aux articles R.4121-1 à R.4121-4 du Code du Travail, précisant que les employeurs territoriaux doivent transcrire et mettre à jour dans un Document Unique le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

Considérant que le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) attribue des subventions compensant le temps des agents investis dans la réalisation de la démarche,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à présenter un dossier auprès du Fonds National de Prévention et à recevoir la subvention allouée.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que la mise en œuvre de cette démarche sur la commune est la suivante - Constitution d'un groupe de travail composé de M. Lancelleur, Liney, Morice, Cormier, Mmes Meslet et Piron.

### **2015.55 – Demande de validation de l'agenda Ad'Ap**

En application de la loi pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, la commune de Noyen présente à la préfecture son Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap). Ce document entérine l'échéancier des travaux effectués pour la mise en accessibilité des ERP (établissements recevant du public) et des IOP (installations ouvertes au public).

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à présenter la demande de validation de l'Ad'Ap.

## **2015.56 – Personnel communal**

### 2015.56.1 – Avancement de grade

Un agent remplit les conditions pour un avancement de grade par ancienneté.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et la suppression d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

### 2015.56.2 – Emplois communaux occasionnels

#### Atelier :

Afin de faire face aux congés annuels des agents, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à recruter pour un besoin occasionnel, un agent non titulaire à temps complet, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon d'adjoint technique, pour une durée de deux mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

## **2015.57 – Contrat de fermage assainissement STGS Avenant 2**

La collectivité a confié à la Société S.T.G.S. l'exploitation de son service public d'assainissement collectif par contrat d'affermage, reçu en Sous-Préfecture le 8 décembre 2010.

L'article 31.3 de ce contrat prévoit la facturation des redevances d'assainissement en commun avec celles relatives au service public d'eau potable par le gestionnaire de ce service.

Le syndicat d'eau de L'AUNAY LA TOUCHE a décidé de confier la gestion de son service d'eau potable à la société VEOLIA EAU à compter du 1 janvier 2015.

La société VEOLIA EAU propose une convention pour la facturation et le recouvrement des redevances d'assainissement collectif comportant des prix différents de ceux figurant au contrat.

Le présent avenant au contrat d'affermage intègre ces surcoûts estimés à 1.72€/usager, soit une hausse de 1 584.83 € pour le budget communal.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le présent avenant.

## **2015.58 – Autoroutes du Sud de la France : transfert de parcelles du domaine communal vers l'Etat**

Dans le cadre de la procédure de régularisation du parcellaire lié à l'autoroute, la commune de Noyen a bénéficié, en 2013, de la rétrocession de terrains reconnus inutiles. Il était également prévu d'extraire du domaine public communal les parcelles comprises dans l'autoroute A11 et de les transférer à l'Etat. Sont ainsi concernées les fractions suivantes : YN 64, YR 200 et YM 401 pour un total de 6 a et 10 ca.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

## **2015.59 – Location de la capitainerie et des pontons**

Monsieur le Maire propose de louer les locaux situés au port, ainsi que les pontons, aux deux entreprises suivantes, déclarées en colocation :

l'entreprise individuelle dénommée « Cécile BOISTEAU » immatriculée au Répertoire des Entreprises et des Etablissements n° 810 591 032 00018, représentée par Madame Cécile BOISTEAU et l'entreprise individuelle dénommée « PBMF » immatriculée à la Chambre des métiers et de l'artisanat d'Angers sous le numéro 484 246 046, représentée par Monsieur Pascal BARON.

Aux conditions suivantes :

- Biens loués : bâtiment et parking situés parcelles UC 131 et 565, et les ouvrages et outillages divers (passerelle d'accès, pontons, rampe, bornes de distribution, catways, panneau d'information, bouée avec ligne jet)
- Usages : activité de mécanique fluviale, d'entretien et de réparation de bateaux, et activité commerciale liée au tourisme fluvial et de loisirs.
- Bail dérogatoire de 2 ans, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2015
- Loyer annuel de 4 000€ HT

Le preneur s'engage à prendre en charge les compteurs d'eau et d'électricité alimentant les pontons, ainsi que le compteur électrique de la capitainerie.

Les sanitaires extérieurs seront ouverts au public. Le domaine public devra être laissé libre de toute occupation, notamment l'aire de vidange des campings-cars et l'accès à la cale de mise à l'eau pour tous les usagers (y compris pompiers et entreprises), ainsi que l'accès libre à la berge pour les pêcheurs.

Le Conseil municipal approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer le bail sous la forme d'un acte sous seing privé.

#### **2015.60- Achat des mobiliers, jeux et revêtements du terrain multisports**

Monsieur le Maire propose l'implantation schématique de jeux et mobilier. Trois entreprises ont été retenues pour la fourniture des matériels : Proludic, SEPTP et Eden'skate. La programmation se décompose ainsi : une aire de 5 jeux de pétanque ; une aire familiale composée de 4 jeux, d'un portique et d'une table de ping-pong ; un skate parc et du mobilier. Le choix de la corbeille Proludic est retenu ainsi que les ranges-vélos et l'ensemble table de pique-nique/sièges. Une nouvelle sélection de bancs sera proposée ultérieurement.

Le Conseil municipal approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire de l'acquisition des mobiliers.

#### **2015.61- Transfert des charges de la Zone artisanale des Halandières à l'EPCI LBN**

Monsieur le Maire rappelle l'intégration des deux Zones d'Activités noyennaises, celle des Halandières et celle du Tertre, aux nouvelles compétences communautaires. Les charges suivantes (emprunt pour la station d'épuration, entretien courant, eau, électricité etc) feront l'objet d'un titre de recettes émis par la commune de Noyen, à l'encontre de la communauté de communes LBN, de façon à régulariser la situation sur les années 2014 et 2015.

Le transfert des zones et charges afférentes sera effectif à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

### **2015.62 – Lancement de consultation éclairage public**

Monsieur le Maire propose de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre et la fourniture des mâts et de luminaires pour les rues concernées par l'enfouissement des réseaux aériens : les avenues Foch, de Gaulle, rues du 11 Novembre, de la Maladrerie, Leblé-Thézé, Verdun, Paix, Curie et Dessard, ainsi que la Place Georges Guiet.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation.

### **2015.63 – Accueil de Loisirs sans Hébergement Juillet 2015- convention LBN**

Vu la délibération du Conseil communautaire n°3 en date du 18 mars 2015 concernant l'organisation de l'ALSH pour le mois de juillet 2015, Monsieur le Maire présente les conventions de mise à disposition du complexe salle polyvalente et gymnase ainsi que le personnel.

Le conseil municipal approuve ces conventions et charge Monsieur le Maire de les signer.

### **2015-64 - Questions diverses**

- *La passation de pouvoir à la Caserne de pompiers de Noyen* aura lieu vendredi 26 juin 2015, à 18H30, Place Jean Armand.

- *Délimitation du parcellaire acquis auprès de Réseau Ferré de France* : Une clôture de 2 mètres de hauteur, à 5 mètres de la limite de propriété, sera à élever après la signature de l'acte.

- *Agrandissement parking Salle polyvalente* : Monsieur Morice propose d'ouvrir un chemin à travers la haie afin de lier les deux terrains jouxtant la salle polyvalente. Un empiérement sera réalisé prochainement. Le second parking sera laissé en herbes.

- *Organisation de la journée du 31 août 2015* : restaurant scolaire et garderie

Monsieur le Maire prendra une décision après étude des effectifs 2014 et confirmation de la rentrée scolaire de l'Ecole Notre-Dame du Sacré-Cœur.

- *Journée du bénévolat* : Les membres du conseil municipal ne retiennent pas la proposition.

- *Engagement d'agents de sécurité pour la manifestation municipale du 25 juillet* : A l'issue du vote (11 favorables, 4 défavorables, 3 abstentions et 3 Prise en charge à moitié), le Conseil municipal accepte la proposition de prendre en charge le coût de la surveillance soit 337.50 € TTC.

- *Numérotation du quartier du Greffier* : Monsieur Lanceleur présente le travail en cours de réalisation. Monsieur Morice propose qu'une consultation soit lancée à l'échelle des habitations concernées.

- *Rue d'Alfen* : Monsieur Jarrié, constatant la relative inoccupation de la rue concernée, souhaiterait que ce nom soit utilisé pour une autre voie.

Madame Ogé souligne que la grille du pont, situé sur la RD 35, est en mauvais état. Un signalement sera effectué auprès du Conseil départemental, compétent en la matière.

Madame Autret fait part du classement en tête du championnat de France de l'équipe noyennaise de Gymnastique Rythmique et Sportive.

La séance est levée à 23H45

**La prochaine réunion du conseil municipal  
se tiendra le jeudi 18 juin 2015 à 20H30.**